

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 9 avril 2015 à 18h30 en Mairie de Saint Chély d'Apcher**

Etaient présents :

Commune de Blavignac : BRUN Viviane, CHADELAT Yves, VIGIER Pascal, LONGEON Maryse, BONNEFOY Christiane, JOURDAN Sébastien,

Commune de Rimeize : FARGES Alain, CHALMETON Jean, BERTHUIT Jean, KWIETNIAK Casimir, FALCON Serge, PLEKANIEC Corine,

Commune de Saint Chély d'Apcher : LAFONT Pierre, BOUT Hubert, , CONSTAND André, MEISSONNIER Catherine, LAFONT Jean-François, GAUTHIER Marie-Laure, CŒUR Alain, TROCELLIER Isabelle, MOURGUES Nadine, YOYOTTE-LANDRY Joël, VALADIER Régine, PARAN Christian

Absents avec procuration :

Commune de Blavignac : PETIT Delphine (procuration à FARGES Alain)

Commune de Rimeize : PEPIN Michel (procuration à M BERTHUIT),

Absents excusés :

Absents :

Commune de Saint Chély d'Apcher : ANFRAY Jocelyne

M JARDEL, receveur

Invités : M GRAS, comptable et Mlle BREUILLER, DGS

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 26 mars 2015
2. Vote du taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)
3. Vote des taux des taxes directes locales
4. Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2014
5. Budget annexe du SPANC - Affectation du résultat de fonctionnement 2014
6. Vote du budget primitif 2015 – budget principal
7. Amortissement variable pour le budget du Ciné-Théâtre
8. Vote du budget primitif 2015 – Ciné-théâtre
9. Vote du budget primitif 2015 – Lotissement le Rouveyret
10. Vote du budget primitif 2015 – SPANC
11. Vote du budget primitif 2015 – Office de tourisme
12. Attribution des subventions pour l'année 2015
13. Tableau des emplois et effectifs du personnel communautaire
14. Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Corine PLEKANIEC est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du Conseil communautaire du 26 mars 2015
Compte-rendu joint à la convocation

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2. Vote du taux de TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)

Ci-joint état de notification des bases d'imposition prévisionnelles à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que par délibération du 22 septembre 2009, celui-ci s'est prononcé en faveur de la perception de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères en lieu et place du SIVOM la Montagne qui l'a instituée par délibération du 2 octobre 2002. Aussi, il convient de voter un taux de TEOM.

Monsieur le Président propose au Conseil

- De fixer le taux de TEOM à 11% (11.2% en 2014)

Arrivée de M CHADELAT à 18h35.

Proposition adoptée à l'unanimité.

3. Vote des taux des taxes directes locales

Ci-joint état n°1259.

Monsieur le Président rappelle au Conseil que le vote du Conseil porte uniquement sur les trois taxes « ménage » (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et taxe sur le foncier non bâti) et sur la cotisation foncière des entreprises, l'une des composantes de la contribution économique territoriale (CET).

Compte-tenu des compétences assurées par la Communauté de Communes, Monsieur le Président propose au Conseil de ne pas augmenter les taux et, par conséquent, de les fixer de la manière suivante :

	2014	2015
Taxe d'habitation	1.41	1.41
Taxe foncière sur les propriétés bâties	2.09	2.09
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	14.43	14.43
CFE	2.25	2.25

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

4. Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, Monsieur le Président propose au Conseil d'affecter l'excédent d'exploitation du budget principal de la manière suivante :

18 199.79 € maintenus en section de fonctionnement
0.00€ affectés en réserves

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

5. Budget annexe du SPANC - Affectation du résultat de fonctionnement 2014

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-5, Monsieur le Président propose au Conseil d'affecter l'excédent d'exploitation du budget annexe du SPANC de la manière suivante :

5 033.81 € maintenus en section de fonctionnement
0.00€ affectés en réserves

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

6. Vote du budget primitif 2015 – budget principal

Section de fonctionnement

- dépenses 1 324 301.63€
- recettes 1 324 301.63€

Section d'investissement

- dépenses 152 827.50€
- recettes 152 827.50€

Ci-joint :

- *Grandes masses budgétaires – présentation générale du budget – vue d'ensemble puis par chapitre.*
- *Détails des recettes et dépenses de fonctionnement et d'investissement par fonction*
- *Etat des ratios et définitions.*

Mme PLEKANIEC s'interroge sur l'impact sur le budget principal du passage de l'office de tourisme en régie autonome.

M le Président souligne que le chapitre 011 « charges à caractère général » connaît une baisse importante entre 2014 et 2015 puisqu'une grande partie de ces charges est transférée au budget autonome de l'office de tourisme.

Mme BRUN s'interroge sur le chapitre 67 « charges exceptionnelles ».

M le Président indique que ce chapitre correspond majoritairement aux subventions d'équilibre versées par le budget principal aux budgets du ciné-théâtre et de l'office de tourisme.

Proposition adoptée par 21 voix pour, 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER) et 3 abstentions (M PARAN, Mme BRUN, M CHADELAT).

7. Amortissement variable pour le budget du Ciné-Théâtre

Vu le CGCT et notamment l'article R2321-1,

M le Président expose au Conseil qu'un amortissement variable est nécessaire pour équilibrer le budget du ciné-théâtre,

Aussi, il demande au Conseil :

- D'approuver le principe tendant à adopter un amortissement variable ;
- De dire que cet amortissement sera déterminé chaque année par le Conseil
- De fixer cet amortissement au montant de 15 553.62€ pour le budget primitif 2015.

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

8. Vote du budget primitif 2015 – Ciné-théâtre

Copie ci-jointe.

Section de fonctionnement

- dépenses 421 234.04€
- recettes 421 234.04€

Section d'investissement

- dépenses 46 814.62€
- recettes 46 814.62€

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

9. Vote du budget primitif 2015 – Lotissement le Rouveyret

Copie ci-jointe.

Section de fonctionnement

- dépenses 248 609.99€
- recettes 248 609.99€

Section d'investissement

- dépenses 193 609.99€
- recettes 193 609.99€

Mme BRUN rappelle qu'il faudra veiller au déneigement pour l'hiver prochain car les premières maisons devraient être habitées.

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 abstentions (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

10. Vote du budget primitif 2015 – SPANC

Copie ci-jointe.

Section de fonctionnement

- dépenses 8 201.81 €
- recettes 8 201.81 €

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

11. Vote du budget primitif 2015 – Office de tourisme

Copie ci-jointe.

Section de fonctionnement

- | | |
|------------|--------------|
| • dépenses | 177 900.00 € |
| • recettes | 177 900.00 € |

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

12. Attribution des subventions pour l'année 2015

Copie ci-jointe.

Après avoir précisé que les inscriptions budgétaires nécessaires au paiement figurent au budget primitif 2015,

Monsieur le Président propose au Conseil :

- De fixer les subventions attribuées pour l'exercice 2015 selon les montants figurant sur le tableau annexé à la présente délibération
- De l'autoriser à en effectuer le versement ;

Monsieur le Président indique que le tableau des subventions sera publié en annexe au budget primitif 2015, conformément aux dispositions de la loi n° 92.125 relative à l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992.

Proposition adoptée à l'unanimité.

13. Tableau des emplois et effectifs du personnel communautaire

Cf. document ci-joint.

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs du personnel à la situation effective, Monsieur le Président propose

- D'adopter le tableau des emplois et effectifs du personnel ci-joint et figurant en annexe du budget primitif 2015

M YOYOTTE-LANDRY souhaite la communication du nom des agents de la Communauté de communes ainsi que le travail réalisé par les agents mis à disposition de la Communauté de communes par la Commune de St Chély d'Apcher.

M le Président rappelle que l'assemblée délibérante est compétente pour créer les emplois et non pour les pourvoir. Seule l'autorité territoriale nomme aux emplois et n'a pas à rendre compte de ces nominations devant l'assemblée.

Néanmoins, il indique que, par souci de transparence, ces éléments figurent dans le rapport annuel réalisé chaque année et présenté au conseil communautaire ainsi qu'aux conseils municipaux des communes membres. Les agents communautaires sont également connus, de notoriété publique, au vu de leur contact avec le public.

Concernant la mise à disposition du personnel de la Commune de St Chély d'Apcher à la Communauté de Communes Apcher-Margeride-Aubrac, les éléments figurent dans les conventions de mise à disposition qui ont été renouvelées l'an passé.

M FARGES souhaite connaître les raisons de la différence entre le nombre d'emplois budgétaires (8) et le nombre d'emplois pourvus (7).

M le Président indique que l'état du personnel est présenté au 1^{er} janvier 2015. A cette date, le poste de conseiller en séjour avait déjà été créé par le conseil communautaire mais n'avait pas encore été pourvu.

Proposition adoptée par 24 voix pour et 2 voix contre (M YOYOTTE-LANDRY et Mme VALADIER).

14. Questions diverses

Aucun point n'étant soulevé, M le Président lève la séance à 19h.

Le 10 avril 2015,
Le Président,

Pierre LAFONT

La secrétaire de séance,

Corine PLEKANIEC